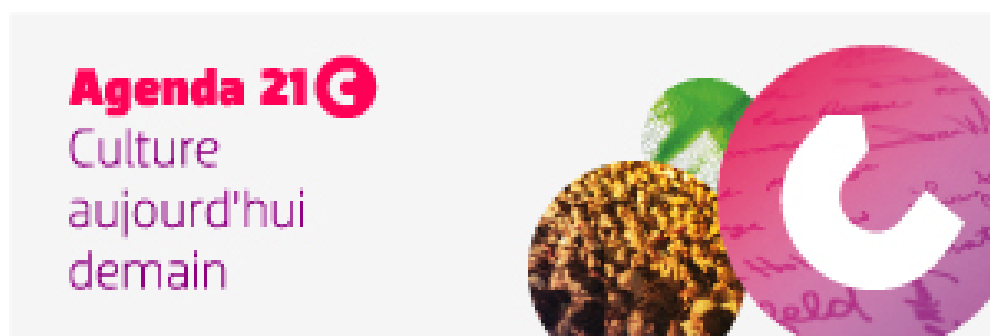


## L'AGENDA 21 DE LA CULTURE DU QUÉBEC



démocratie identité développement  
inclusion créativité durabilité économique  
sociale interculturel diversité

---

### 1. Contexte

La province du Québec est la plus vaste du Canada quant à ses dimensions, avec 1 542 056 km<sup>2</sup>. On estimait un peu plus de 8 millions d'habitants en 2013.

Le Québec est la principale région francophone de l'Amérique du Nord, la langue française y bénéficie de protection légale. Étant donné sa réalité linguistique, culturelle et institutionnelle, le Québec est reconnu comme une nation au sein de la Fédération du Canada.

*L'Agenda 21 de la culture du Québec est un document approuvé le 5 décembre 2011 qui établit les principes et les objectifs pour faire de la culture une composante majeure et essentielle de la société.*

La société du Québec encourage la cohésion sociale par le biais d'importantes réglementations telles que la Charte des droits et libertés de la personne (1975) ou le Code civil du Québec (1991).

Au cours des 50 dernières années, le Québec s'est donné les moyens de stimuler la culture et d'encourager la créativité. Les artistes, les créateurs de toutes disciplines, les organismes, les entreprises et les institutions culturelles procurent à la société québécoise cette couleur spécifique et cette personnalité qui la distinguent et par lesquelles sa culture rayonne dans le monde.

## 2. Québec et la culture

L'Agenda 21 de la culture du Québec est un document approuvé le 5 décembre 2011 qui établit les principes et les objectifs pour faire de la culture une composante majeure et essentielle de la société, intégrée aux dimensions sociale, économique et environnementale du développement durable.

### *Le défi principal était d'assurer un processus participatif et ouvert.*

L'Agenda 21 de la culture du Québec est la réponse nationale à un débat mondial. En effet, depuis le milieu des années 1980, une nouvelle façon de penser l'avenir s'impose, dans plusieurs régions du monde, sous le vocable de développement durable. Une véritable préoccupation pour l'intégration de la culture au développement durable s'est révélée progressivement par la suite dans divers instruments internationaux, comme la Déclaration (2001) et la Convention (2005) de l'UNESCO sur la Diversité Culturelle, l'Agenda 21 de la culture de Cités et Gouvernements Locaux Unis (2004) et l'Agenda Européen de la culture (2007).

### *Les trois principes sont : préservation de la diversité culturelle, utilisation durable des ressources culturelles, et créativité et innovation.*

En 2006, le gouvernement du Québec avait adopté la Loi sur le développement durable qui, par son caractère innovant, consacre un véritable choix de société en faveur de la construction collective de l'avenir. Conformément à cette loi, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) rend public, en avril 2009, son plan d'action en matière de développement durable. L'élaboration d'un Agenda 21 de la Culture du Québec constitue l'action phare de ce plan d'action et s'est amorcée le 20 septembre 2010. Un comité interministériel, composé de 18 ministères et organismes, a été mis en place dans le but de trouver des moyens de maximiser l'apport de la culture aux autres missions de l'État. De plus, un comité de liaison, formé de 12 leaders de divers secteurs de la société, s'est vu confier le mandat d'orchestrer un grand dialogue public et de susciter la participation active de la population à l'énoncé de propositions préliminaires pour l'Agenda 21 de la culture.



### 3. Objectifs et enjeux

Le défi principal était d'assurer un processus participatif et ouvert. De novembre 2010 à avril 2011, un total de 98 rencontres ont été organisées dans 44 municipalités, auxquelles ont participé plus de 5000 personnes. Le 6 mai 2011, un forum interministériel s'est tenu et, le 30 mai suivant, un forum national a réuni 220 participants de toutes les régions sur le thème « L'avenir de la culture au Québec, un engagement de tous les secteurs de la société ». Ce dernier forum a permis de valider les conclusions du dialogue public, de dégager les principes et les objectifs repris dans l'Agenda 21 de la culture, et de proposer des pistes d'action qui nourriront la réflexion subséquente.

L'Agenda 21 de la culture du Québec fut approuvé le 5 décembre 2011. Son contenu est constitué d'une mise en contexte, d'une introduction, de trois principes, de 21 objectifs et d'une charte d'engagement qui vise à stimuler l'adhésion de tous les secteurs de la société.



Les trois principes sont :

- a) Préservation de la diversité culturelle,
- b) Utilisation durable des ressources culturelles,
- c) Créativité et innovation.

Les 21 objectifs développent :

- a) l'action culturelle dans une perspective de durabilité, parce que la culture est porteuse de sens, d'identité, de valeurs et d'enracinement,
- b) le lien entre culture et société, parce que la culture est un vecteur de démocratie, de dialogue interculturel et de cohésion sociale
- c) le lien entre culture et économie, parce que la culture est un catalyseur de créativité, de développement économique et de création de richesse,
- d) l'intégration de culture, territoire et environnement, parce que la culture est un élément structurant de l'aménagement et du développement des territoires.

### 4. Québec et l'Agenda 21 de la culture: les impacts

L'Agenda 21 de la culture du Québec veut donner une impulsion nouvelle au développement de la culture selon une vision qui en fait un fondement de la société et une mission essentielle de l'État. Tous les acteurs de la société sont invités à y contribuer selon les deux paramètres principaux de mise en œuvre : un chantier gouvernemental en culture qui oblige tous les ministères et organismes visés par la Loi sur le développement durable à bonifier leur plan d'action par l'ajout d'au moins une action contribuant à l'atteinte des objectifs de l'Agenda 21 de la culture et une charte d'engagement encourageant la réalisation de projets par la société civile et les milieux territoriaux sur une base volontaire.

Par son ampleur et son caractère obligatoire, le chantier en culture constitue une première et illustre la volonté du gouvernement du Québec de faire de la culture une composante essentielle du développement durable de la société. Depuis décembre 2013, les premiers résultats du chantier commencent à être connus, avec plus d'une centaine d'actions qui seront réalisées d'ici mars 2015. La compilation de ces actions démontre un engagement fort des ministères et organismes envers l'intégration de la culture à leurs missions respectives, qu'elles soient d'ordre social, économique ou environnemental.

Avec la charte d'engagement, la mise en œuvre de l'Agenda 21 de la culture s'appuie sur un réseau d'acteurs de toutes les régions du Québec qui se mobilisent, coopèrent et se soutiennent mutuellement. Adhérer à la charte d'engagement permet de joindre ce mouvement collectif et collaboratif qui inscrit la culture au cœur du développement durable.

La liste d'adhérents inscrits à l'Agenda 21 de la culture du Québec est formée en ce moment (décembre 2013) par 300 organisations et 846 personnes. Les signataires de l'Agenda 21 de la culture du Québec tirent une leçon importante du projet : tous les acteurs partagent les concepts qui articulent le débat sur culture-développement durable, et, dans une certaine mesure, prennent conscience ensemble des défis posés.

L'Agenda 21 de la culture du Québec est disponible en cliquant *ici*. L'expérience de l'Agenda 21 de la culture du Québec montre l'importance de renforcer la capacité d'action individuelle et collective de tous les membres d'un système culturel.

## 5. Informations relatives

Site web : <http://www.agenda21c.gouv.qc.ca/>

Youtube : <http://vimeo.com/user5057593>

Twitter : <https://twitter.com/Agenda21C>

FB : <https://www.facebook.com/agenda21c>

Linkedin:[http://www.linkedin.com/groups/Agenda-21C-3898889?goback=.anp\\_3898889\\_1309374777423\\_1](http://www.linkedin.com/groups/Agenda-21C-3898889?goback=.anp_3898889_1309374777423_1)

Photos : <http://www.flickr.com/photos/agenda21c/>

Cette fiche a été rédigée par Adriana PARTAL (Commission Culture de CGLU). Pour plus d'information sur ce projet, veuillez prendre contact avec Valérie GUILMAIN, coordonnatrice de l'Agenda 21 de la culture du Québec, ministère de la Culture et des Communications du Québec.

Contact : [valerie.guilmain\(a\)mcc.gouv.qc.ca](mailto:valerie.guilmain(a)mcc.gouv.qc.ca)